

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 27 JANVIER 2025

-

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES

La société Cybergun S.C.A. (la « **Société** ») a reçu les questions écrites suivantes de la part d'un actionnaire en vue de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 27 janvier 2025 (l' « **Assemblée** »).

Conformément à l'article L225-108 du code de commerce, les réponses à ces questions – dont le texte est reproduit ci-après – ont été apportées au cours de l'Assemblée, étant précisé qu'une réponse commune est apportée aux questions qui présentent le même contenu.

* * *

1. La gérance, en son nom propre ou par l'intermédiaire de la société HBR Investment Group, compte-t-elle revenir au capital en 2025 ?

Il n'appartient pas à la Société de se prononcer sur les intentions de la société HBR Investment Group. La Société peut toutefois rappeler qu'à sa connaissance, la société HBR Investment Group (i) détient à ce jour environ 0,13% du capital de la Société, (ii) détient la totalité du capital et des droits de vote de la société Calibre Développement (anciennement dénommée Cybergun Développement), laquelle est associé commandité de la Société), et (ii) détient 8.284.091 bons de souscription d'actions émis le 28 décembre 2022 (dits « BSA₂₀₂₂ »), chacun donnant droit à 3.172,395 actions.

La société HBR Investment Group a également décidé de souscrire à de nouvelles obligations à l'issue de la période d'*equitization* des obligations émises fin 2023, démontrant une nouvelle fois son engagement envers le groupe (cf. communiqué du 16 décembre 2024).

2. Un retrait de la cote de la Société est-il envisagé compte tenu du faible intérêt du marché pour la valeur (capitalisation avoisinant 1 MEUR) et de son absence de besoin de lever de nouveaux fonds sur le marché ?

La Société envisage toutes les options pour optimiser ses coûts et son financement, parmi lesquelles le retrait de la cote.

La cession des activités du pôle Civil s'inscrit dans cette logique de recherche la meilleure façon de révéler la valeur des actifs.

Cybergun

société en commandite par actions au capital de 7.219.443,798 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 SURESNES
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

3. **En cas de conclusion positive des discussions engagées pour trouver un partenaire capable de répondre aux besoins de la société Verney-Carron et de lui débloquer de nouveaux marchés, la Société resterait-elle (indirectement, par l'intermédiaire de la société Verney-Carron Développement) actionnaire de la société Verney-Carron ?**

La Société ne peut pas, dans le contexte d'une assemblée générale, commenter d'éventuelles discussions confidentielles qui auraient lieu au sujet de la société Verney-Carron, et encore moins leur issue. La Société ne peut donc que renvoyer aux communiqués déjà publiés.

La Société communiquera si de nouveaux développements interviennent.

4. **Quelles sont les suites de l'appel d'offres conclu en juillet 2024 de 5,3 MEUR sur la vente de LBD (par Rivolier, qui sous-traite la production à la société Verney-Carron) ?**

La Société n'a pas de commentaires à faire sur tel ou tel appel d'offres ou contrat compte tenu des clauses de confidentialité.

5. **Quelles sont les perspectives concernant les contrats potentiels majeurs qui ont été communiqués par la Société par le passé ?**

La Société ne peut pas, dans le contexte d'une assemblée générale, évoquer des points qui n'auraient pas fait l'objet d'une diffusion préalable par voie de communiqués, *a fortiori* compte tenu du caractère général de la question. La Société ne peut donc que renvoyer aux communiqués déjà publiés et inviter les actionnaires à suivre les prochains communiqués de la Société sur ces questions.

6. **La Société est-elle toujours actionnaire majoritaire de la société Arkania, et dans quelles proportions ?**

La société Arkania (881 921 951 R.C.S. Blois) a fusionné avec la Société en septembre 2024.

Si la question vise la société Arkania Group (448 583 146 R.C.S. Blois), la Société confirme être actionnaire majoritaire de cette société et en détenir environ 50,1%

7. **La gérance peut-elle s'engager à ne pas introduire de nouvel instrument dilutif au cours de l'année 2025 qui concernerait les actions de la Société ?**

À ce jour, la gérance confirme ne pas avoir de projets d'émission d'instruments dilutifs concernant la Société. La gérance n'exclut toutefois pas, par principe, de procéder à des émissions de valeurs mobilières en fonction des opportunités et des conditions de marché, conformément aux délégations votées par l'assemblée générale.

Enfin, et en tant que de besoin, la Société rappelle que 13.722.804 bons de souscription d'actions émis le 28 décembre 2022 (dits « BSA₂₀₂₂ ») sont encore en circulation.

* *
*